Saint-Pardon-de-Conques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 23 février 2026
Membres en exercice : 13 Membres présents : 9 Membres votants : 9

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Jean-Baptiste PAING, Fabienne DELOUBES Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD.

Absents : Séverine CLOES, Laurent LALANNE, Guillaume PELLETIER et Laurent REGLAT.

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance
2. Vote du compte financier unique 2025
3. Organisation de la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026

Diverses communications : Courrier du collectif « Antenne relais », point sur les travaux des logements, broyeur.

1. Approbation du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance

Au vu d'une erreur dans l'intitulé du point 4 du précédent procès-verbal, nous reportons son approbation et M. Alain LEYNIAC est nommé secrétaire de séance.

2. Vote du Compte Financier Unique 2025 (DELIB N°5/2026)

Résultats 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	455 305,96 €	723 149,25 €
Dépenses	330 924,61 €	370 408,82 €
Résultats	124 381,35 €	352 740,43 €
Excédents des budgets précédents	382 353,52 €	-31 026,20 €
Montants des sommes disponibles en 2026	506 734,87 €	321 714,23 €
Dépenses, reste à réaliser		461 683,63 €
Recettes, reste à réaliser		202 974,76 €
Montants disponibles moins engagements	506 734,87 €	63 005,36 €
Disponibilité d'ensemble	569 740,23 € (x)	

(x) Ce tableau ne tient pas compte d'une recette de 100 000 € qui va porter la disponibilité d'ensemble à la somme de 669 740,23 €.

Afin de pouvoir valider le CFU du budget communal, le conseil municipal doit vérifier le budget annexe concernant les opérations du CCAS en 2025. Dans le cas d'un déficit, il oblige le budget principal à compenser et de revoir ces résultats ou le montant de ces restes à réaliser.

CFU 2025 budget annexe « CCAS »	Fonctionnement
Dépenses	5 358,90 €
Recettes	5 563,33 €
Résultat	204,43 €
Excédents antérieurs	2 227,84 €
Total des excédents	**2 432,27 €**

- Le budget d'investissement indique, en fin d'exercice 2025, un résultat positif de 321 714,23 €.

Les engagements pris en 2025 pour réaliser les trois logements communaux vont automatiquement en 2026 contribuer à faire évoluer ce résultat.

Le montant des recettes d'investissement 2025 résulte de l'addition de 2 244,40 € de taxes d'aménagement, de 440 000 € d'emprunt pour les logements, de 24 733,46 € de remboursement de TVA, d'une subvention DETR de 6 940,15 € pour la réalisation de l'entrée de bourg et d'une avance de 86 989,24 € de subvention Fonds vert.

Concernant l'essentiel des dépenses réalisées en 2025 : la somme de 19 359,09 € a permis le financement de la construction de celliers pour les 7 logements communaux ; la mise en place de stores occultant le préau de la salle polyvalente a coûté 17 662,80 € ; la commune a dépensé 21 782,71 € pour l'entretien de la voirie et 270 316,37 € pour les logements communaux.

En conséquence en 2026 il y aura, en restes à réaliser pour la construction des logements, un montant de 461 683,63 € en dépense et de 202 974,89 € en recette.
La somme des restes à réaliser 2026, du résultat 2025 et des 100 000 € du prochain remboursement du SIRP, totalise 163 005,49 € disponibles sur le budget d'investissement en 2026.

- Le budget fonctionnement : Le résultat positif de 124 381,35 € doit nous inciter à la prudence compte tenu des nombreuses dépenses de voirie à venir, sachant que les recettes de subventions sont en baisse permanente voire parfois inexistantes.

Cette année encore, l'aide des bénévoles a largement contribué au bon maintien du niveau de nos finances.
Le tableau suivant démontre que les résultats d'exercice de fonctionnement sont en hausse depuis 2020.

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats d'exercice	37 060,03 €	65 651,53 €	82 684,88€	117 779,52 €	118 502,79 €	124 381,35 €

Cette volonté d'augmenter notre épargne va permettre à la commune de réaliser prochainement un projet structurant et de rénover une partie de notre voirie. Cette même volonté a facilité, en son temps, l'accord d'un prêt de 100 000 € au SIRP.
Le tableau démontre également que les investissements réalisés en 2019 pour les logements n'affectent pas les capacités financières de la commune ; en revanche, la municipalité commencera en 2035 à réaliser des bénéfices résultants de la perception des loyers. L'inflation actuelle concernant les coûts des assurances, des énergies et du fonctionnement de notre école est à surveiller pour les années à venir.

M. Le 1er Adjoint, après avoir présenté le CFU, invite l'assemblée délibérante à statuer sur le Compte Financier Unique 2025 du budget communal.

Le Conseil l'approuve et l'entérine à l'unanimité.

Pour : **8** (M. le Maire ne peut ni prendre part au débat, ni voter) **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. Organisation de la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026

8h/10h	Gilbert BLANGERO	Patrick MOUTINARD	Walter SBRIZZAI
10h/12h	J-C DALLA ROSA	Martine DUBOURG	Alain LEYNIAC
12h/14h	Gilbert BLANGERO	Alain LEYNIAC	Walter SBRIZZAI
14h/16h	Martial GALLOU	J-C DALLA ROSA	Patrick MOUTINARD
16h/18h	Gilbert BLANGERO	J-B PAING	Fabienne DELOUBES

Questions diverses :

- **Courrier du collectif « Antenne relais »** :

Présentation par M. Le Maire de la configuration à venir du projet d'installation d'une antenne relais sur la commune de ST-LOUBERT, à proximité immédiate du quartier CARPE-MURAILLE.
Il a situé la maison qui serait la plus proche (à environ 150 m) et le quartier alentour, puis celle des propriétaires de la parcelle où devrait être érigé le pylône (à plus de 400 m) afin de visualiser et de déterminer le champ de rayonnement.
Il s'en est suivi la lecture par Mme Martine DUBOURG (membre du collectif) du courrier adressé au propriétaire de la parcelle concernée mettant en exergue la nécessité de préserver l'environnement (impact sur l'écosystème, paysage, lieu authentique de promenade et de pêche où cohabite une faune diversifiée et protégée).
Le collectif souhaiterait prendre attache auprès d'un spécialiste qui puisse déterminer le champ de nuisance des ondes électromagnétiques.
La requête présentée propose un déplacement à l'opposé de la parcelle (environ 250 m).
M. le Maire propose à l'ensemble du Conseil de rédiger un courrier soutenant cette requête.

- **Les logements communaux** : les travaux de plâtrerie seront terminés dans la prochaine quinzaine et laisseront la place au carreleur qui coulera la chape à partir du 23 mars.
L'électricien et le plombier ont installés leurs différents matériels en accord avec l'avancée des travaux du plâtrier.
Le bardage est en cours de finition.

- **Le broyeur :** il est en panne et le devis de la réparation s'élève 1398,31 €. Nous n'avons pas pu déterminer la cause de la rupture des couteaux ; néanmoins pour les prochaines locations, il sera indispensable de faire tourner le moteur avant et après la location et de vérifier l'état des couteaux en ouvrant leur accès.
Le conseil valide la proposition de réparation.

Cette séance du conseil municipal clôturant le mandat actuel, M. le Maire remercie individuellement et chaleureusement

- M. Martial GALLOU pour son investissement à la vice-présidence du CCAS et de sa participation au sein de la commission « attribution logements »,
- Mme Martine DUBOURG pour avoir su faire prévaloir l'intérêt de la défense de l'environnement (mise en place du tri au cimetière, entretien des différents massifs, signalétique voies douces),
- M. Patrick MOUTINARD qui par sa connaissance en travaux publics a apporté son aide dans différents secteurs (mise en place d'assainissements, création de chapes, de fossés, réparations de routes...),
- Mme Fabienne DELOUBES qui a su prendre le relais dans le dossier du « nouvel adressage de la commune », largement participé à l'élaboration de la « Gazette », à l'attribution des logements et à la signalétique des voies douces,
- M. Jean-Claude DALLA ROSA pour sa présence essentielle sur l'ensemble des projets et manifestations concernant les bâtiments communaux (Mairie, Salle des Fêtes, Eglise, écoles, logements) et son implication dans la remise en état ou la création de différents supports électriques et électroniques.

Fin de la séance : 20h30

